

Loger les jeunes en insertion

**Dispositif de sécurisation financière
des jeunes en CEJ dans les Hauts-de-
Seine pour l'entrée en résidence-FJT**

**Description du dispositif et point
d'étape à 8 mois
août 2023**



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Habitat
Jeunes**
Île-de-France

Sommaire

Les jeunes en contrat d'engagement jeune et le logement :
comprendre le besoin

p3

Points de blocage pour l'accueil des publics

p4

Fonctionnement du fonds de sécurisation des Hauts-de-Seine

p5

Point d'étape à 6 mois du fonctionnement du dispositif

p6 à 8

Annexe (données quantitatives)

p9



Les jeunes en contrat d'engagement jeune et le logement : comprendre le besoin



Qu'est-ce que le Contrat d'Engagement Jeunes ?

Le Contrat d'Engagement Jeunes est mis en place en 2022, et prend la suite de la Garantie Jeune. L'objectif du CEJ est de **favoriser l'insertion des jeunes ni en emploi ni en formation** en leur proposant un accompagnement personnalisé (à hauteur de 15-20h par semaine), organisé avec un·e conseiller·ère référent·e (le plus souvent en Mission Locale). Cette dernier·ère suit les jeunes en CEJ jusqu'à ce qu'il·elle·s accèdent à un emploi durable. La durée du dispositif est de 12 mois, avec une prolongation possible jusqu'à 18 mois. Une allocation est prévue, d'un montant maximum de 528€ par mois.



Quel est le public du CEJ ?

Le public CEJ a entre 16 et 25 ans. Ce sont des jeunes qui présentent un risque élevé d'exclusion professionnelle ou qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Il·elle·s ne sont ni étudiant·e·s, ni en formation qualifiante et certifiante. Avec le CEJ, il·elle·s reprennent une dynamique d'insertion professionnelle, **et devraient pouvoir se loger en résidence-FJT.**



Les jeunes en CEJ et le logement

Une part importante des jeunes inscrit·e·s dans un parcours CEJ rencontrent des difficultés d'accès au logement, qu'il·elle·s soient en errance, hébergé·e·s chez des tiers, en hébergement d'urgence, en rupture familiale, etc.

Pour **les jeunes sans ressources financières et/ou sans soutien familial, il n'existe aucun moyen d'accéder au logement autonome.** La sécurisation que représente l'APL est insuffisante, notamment en raison des délais de versement et de sa variabilité. Le montant de l'allocation CEJ (528€ maximum) ne leur permet pas d'intégrer un logement, même en résidence-FJT. Outre le faible montant, la non-pérennité et la fluctuation de cette aide sont des éléments bloquants pour l'accès au logement.

Points de blocage pour l'accueil des publics

PUBLIC ACCOMPAGNÉ EN CEJ

**16 à 25 ans
en insertion professionnelle
en situation précaire et parfois en
difficulté de logement**

des ressources faibles (528€ max),
fluctuantes et non-pérennes

paiement d'une redevance, besoin de
visibilité sur les ressources des jeunes, qui
doivent permettre de couvrir le loyer et de
garantir un reste à vivre décent

**16 à 30 ans
en insertion professionnelle
ou actifs**

**vocation d'accueil et
d'accompagnement
des jeunes en difficulté**

PUBLIC LOGÉ EN RÉSIDENCE-FJT

Alors même que la sécurisation du parcours résidentiel est une première marche pour l'accès à un emploi et à un parcours de vie plus stable, il est quasi-impossible pour ces jeunes en parcours d'insertion d'accéder à un logement. C'est pourquoi, dans les Hauts-de-Seine, l'URHAJ porte **un fonds de sécurisation à destination des jeunes en CEJ pour leur garantir un accès aux résidences-FJT.**

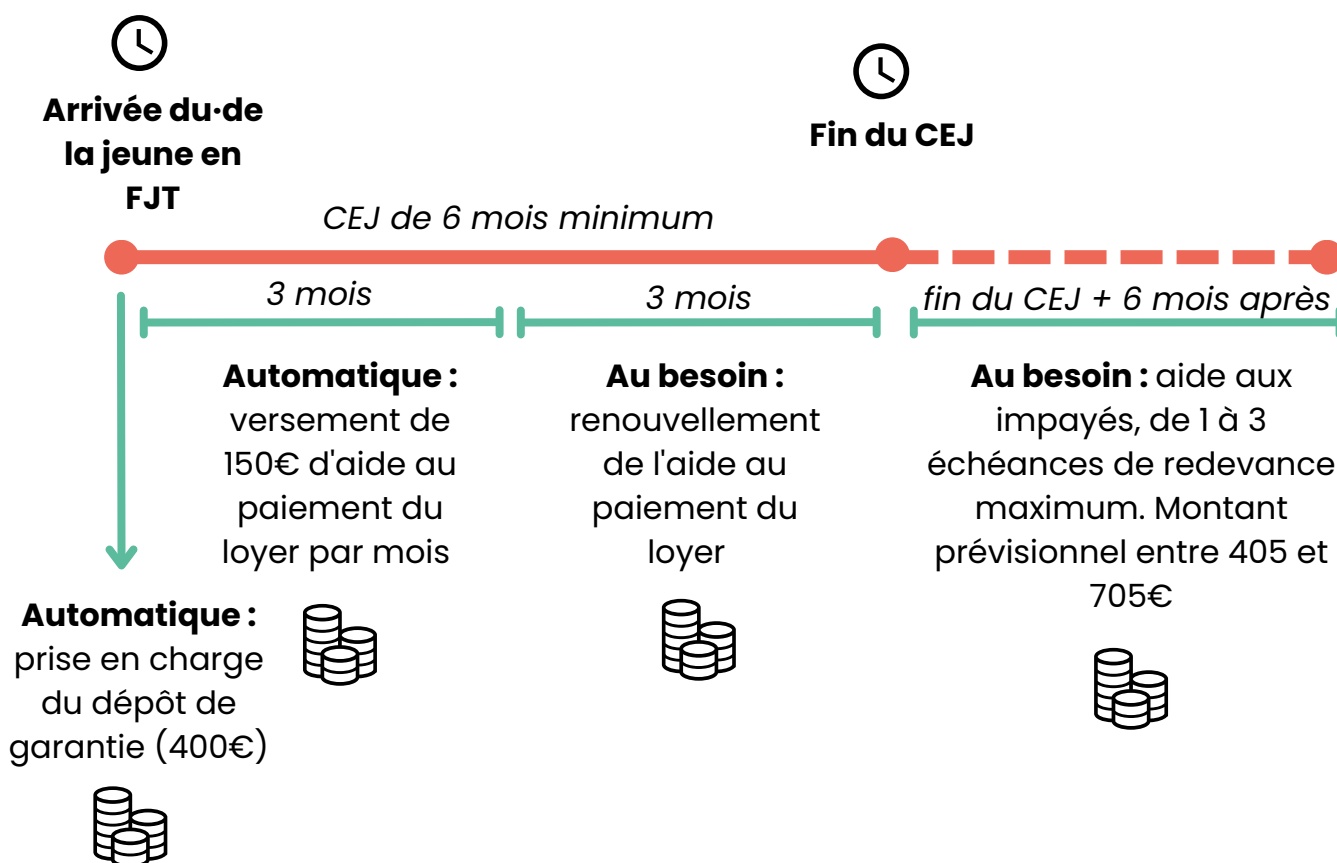
Fonctionnement du fonds de sécurisation des Hauts-de-Seine

Le dispositif de fonds de sécurisation porté par l'URHAJ est à destination des jeunes en CEJ. **L'objectif du dispositif est de sécuriser financièrement les jeunes en CEJ afin de leur assurer un accès aux résidences-FJT.** Cette première étape de leur parcours.



La convention mise en place pour 2022-2023 doit permettre d'accueillir entre 30 et 45 jeunes. Les Missions Locales du territoire peuvent s'adresser aux résidences-FJT du département lorsqu'un de leur jeune en CEJ a besoin d'un logement. Les résidences-FJT se sont en effet engagées à accueillir ces jeunes dans le cadre du dispositif.

La sécurisation est composée de plusieurs aides à l'entrée dans le logement ou dans les mois qui suivent. Elles sont cumulables en fonction des besoins du jeune, comme le montre le schéma ci-dessous.



Point d'étape à 6 mois de fonctionnement du dispositif

L'URHAJ a réalisé une étude du dispositif à partir de la réalisation d'entretiens avec les différents acteurs investis dans le dispositif : les FJT, les Missions Locales, ainsi que des jeunes suivi-e-s dans le dispositif (1). L'objectif était de définir les atouts et les points d'amélioration du dispositif, qui se poursuivra en 2024. L'analyse chemin faisant du dispositif est une composante essentielle, afin de s'assurer qu'il corresponde au mieux au besoin des jeunes et des acteurs du territoire.

A 8 mois de fonctionnement du dispositif, **une quinzaine de jeunes ont pu intégrer des résidences-FJT** grâce au travail des équipes des FJT et des Missions Locales. Les jeunes ayant bénéficié des fonds étaient sans solution de logement, ce qui grevait leur insertion professionnelle. Qu'il-elle-s soient squat, en situation de rupture familiale et/ou sans attaches sur le territoire, **l'accès au logement FJT leur a permis de sécuriser leur parcours, comme il-elle-s en témoignent :**

« Je suis arrivé au FJT en panique parce que je venais de me faire agresser. J'ai mis quelques jours à redescendre, j'étais très angoissé, puis ensuite ça a commencé à aller mieux. Je sais que je peux solliciter l'équipe si j'en ai besoin. » (Jeune en CEJ)

« En moins de deux semaines je suis passée de chez mes parents au FJT. Je me sens mieux quand même parce que c'est beaucoup plus tranquille. » (Jeune en CEJ)

Ainsi, le logement en FJT permet de faire effet levier sur la trajectoire de ces jeunes, qui se projettent plus sereinement :

« J'ai cherché un travail dès que je suis arrivé. Je cherchais déjà aussi avant mais c'était compliqué comme j'avais pas vraiment d'endroit fixe pour dormir, de connexions internet et tout. Je me vois bien rester en FJT sur les deux ans de prévu, ça me convient bien et ça me permet de me stabiliser. » (Jeune en CEJ)

« J'ai hâte de commencer mon stage, et d'être payée (...). Pour l'instant je ne suis pas pressée de quitter le FJT, je suis bien accompagnée, mais je me projette ailleurs à terme. » (Jeune en CEJ)

(1) 6 entretiens ont été réalisés avec 2 jeunes, 2 équipes de FJT et 2 équipes de Missions Locales



Pour les équipes des Missions Locales, la création du dispositif a également représenté **une solution essentielle dans leur accompagnement des jeunes en CEJ les plus en rupture**, pour lesquels aucune solution de logement n'était accessible :

« Lorsqu'on a eu vent de ce projet ça a été un soulagement pour nous. Ça nous permet d'avoir une réponse à apporter à un jeune en difficulté. Ce sont des jeunes qui n'y auraient pas eu accès sans le dispositif, à cause de leurs revenus. » (Mission Locale)

De plus, le dispositif a permis de **renforcer les liens partenariaux sur le territoire, voire d'en créer de nouveaux** :

« Les relations avec la mission locale n'existaient pas vraiment avant la mise en place de ce dispositif. On s'était déjà aperçues, on savait qui sont les salariées mais on n'avait pas de réel contact direct avant. » (FJT)

« c'est difficile de développer des partenariats, donc pour ça on est très contents du dispositif. »
(Mission Locale)

« On était déjà en contact avec la Mission Locale avant l'implantation du dispositif, ce sont des partenaires avec qui on travaille régulièrement, donc on se coordonne pour faire entrer les jeunes » (FJT)

Toutefois cette interconnaissance pourrait être renforcée, c'est **l'un des points d'amélioration identifié par les différents acteurs** :

« Ce serait bien de faire plus de réunions CEJ avec l'URHAJ, les FJT et les conseillers CEJ » (Mission Locale)

Cette piste est déjà creusée, l'URHAJ a participé à un temps de rencontre entre un FJT récemment ouvert et sa Mission Locale de référence, et un autre temps d'échange est prévu prochainement. Dans les perspectives d'amélioration identifiées, il sera nécessaire de **repenser le découpage territorial établi dans le cadre du dispositif**. En effet, pour faire correspondre les places disponibles et la demande des Missions Locales, il avait fallu proposer à des Missions Locales d'orienter des jeunes loin de leur territoire. Ce système complexifie le dispositif et a fortement ralenti les orientations. Il devra être repensé en année 2.

Enfin, le **manque de moyens d'accompagnement en FJT** rend parfois difficile l'accueil de jeunes en très grande difficulté, dans la mesure où les jeunes accueilli-e-s ont un profil proche de celui de l'hébergement, et peuvent cumuler les problématiques. Même avec l'accompagnement proposé par la Mission Locale, il-elle-s peuvent représenter un temps d'accompagnement plus long, afin de sécuriser leur parcours.

« On est en sous-effectifs et on est obligés de faire des priorités. On aurait aimé avoir deux jeunes en CEJ maximum et pouvoir les accompagner pleinement avec une équipe complète. »
(FJT)

« Un FJT a refusé un de nos candidats car sa situation était trop fragile. On a bien compris, ça n'a pas altéré notre relation avec eux. Ça correspondait peut-être plus à une situation d'hébergement d'urgence, un CHRS aurait été peut-être plus adapté. »
(Mission Locale)

En synthèse, **le dispositif est adapté au profil des jeunes CEJ connaissant des situations de ruptures importantes**, et pour lesquelles le logement représenterait un tremplin vers l'accès à l'autonomie. Le dispositif a tardé à se mettre en œuvre, car il nécessite un travail d'interconnaissance et de changement des pratiques pour des équipes déjà fortement mobilisées, mais **les acteurs du territoire sont convaincus de son utilité. Les jeunes qui en ont bénéficié témoignent également de l'effet sécurisant qu'il représente pour leur parcours.**

Perspectives d'évolution du dispositif :

- Repenser l'organisation territoriale du dispositif, pour que les liens se fassent entre Missions Locales et résidence-FJT d'un même territoire
- Organiser un temps d'échange collectif Mission Locale - résidence-FJT pour réaliser un bilan de la première année de fonctionnement du dispositif et renforcer l'interconnaissance
- Construire un mode d'accompagnement dans le logement des jeunes les plus en difficulté



Annexe : données quantitatives

15 jeunes ont intégré le dispositif au 31 août 2023



13 hommes et 2 femmes



A leur entrée en résidence-FJT il·elle·s avaient en moyenne 21 ans

Situation des jeunes à leur entrée en FJT :



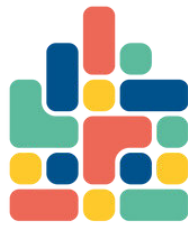
A leur entrée en résidence-FJT, 5 jeunes étaient sans logement propre (en squat, à la rue ou en hébergement d'urgence), 3 vivaient chez leurs parents et étaient en situation de rupture familiale et 4 étaient hébergé·e·s temporairement chez un tiers (*données manquantes pour 3 jeunes*)



Les projets professionnels des jeunes sont variés : préparateur·ice de commandes, agent·e d'accueil, monteur·ice de vidéos, comptable, animateur·ice, informaticien·ne, entraîneur·euse sportif, agent·e administratif, etc.



Pour les jeunes rentré·e·s depuis plusieurs mois, des points de situation ont été réalisés. 3 jeunes ont quitté le FJT : deux d'entre eux ne correspondaient finalement pas au profil FJT, et le troisième a fait le choix de retourner dans sa région d'origine pour y chercher du travail. Les 12 autres poursuivent leur parcours d'insertion, qu'ils soient en formation ou déjà en emploi.



Tellement
que du
logement !

**Habitat
Jeunes**
Île-de-France



166 rue de Charonne
75011 Paris

☎ 01 42 16 86 66

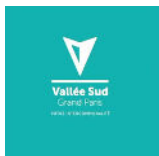
🌐 habitatjeunes-idf.fr

@ contact@urhaj-idf.fr



@habitatjeunesidf

Partenaires opérationnels



Crédit photos : @Maria Perianez